



Affaire 04-280721

Projet de rucher communal – Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'UNAF

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 23

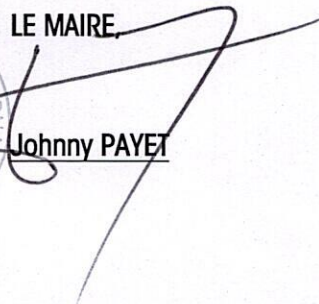
Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 04-280721

Projet de rucher communal – Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'UNAF

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, à l'initiative de quelques apiculteurs, professionnels pour la plupart, dans le but d'édifier une structure syndicale unifiée de la profession et de constituer un interlocuteur solide auprès des pouvoirs publics.

L'Union Nationale de l'Apiculture française lance en décembre 2005 sous l'appellation protégée Abeille, sentinelle de l'environnement®, un programme national, à but non lucratif, de sensibilisation et d'information pour la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs sauvages et la protection de la biodiversité.

La commune de La Plaine des Palmistes, souhaite s'engager dans cette démarche de protection de la biodiversité en passant notamment par la création d'un rucher communal.

Le but étant de sensibiliser tout le monde sur le besoin vital de sauvegarder et de protéger les abeilles et son environnement. Dans un deuxième temps, une action de plantation d'arbres endémiques et mellifères sera menée à proximité du rucher et étendue sur l'ensemble du territoire.

Aussi, l'UNAF et la Commune de La Plaine des Palmistes souhaitent signer une convention de partenariat. Par le biais de cette convention, la Mairie de La Plaine des Palmistes décide de soutenir l'UNAF et son programme Abeille, sentinelle de l'environnement et s'engage à respecter la Charte du partenariat.

Le coût de cette convention est ainsi détaillé, pour une durée totale de 3 années :

- 4800 EUR net en 2021
- 4800 EUR net en 2022
- 4800 EUR net en 2023

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UNAF,

AUTORISE le Maire ou son Adjoint habilité à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM04-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021



JEBANE MATHEU

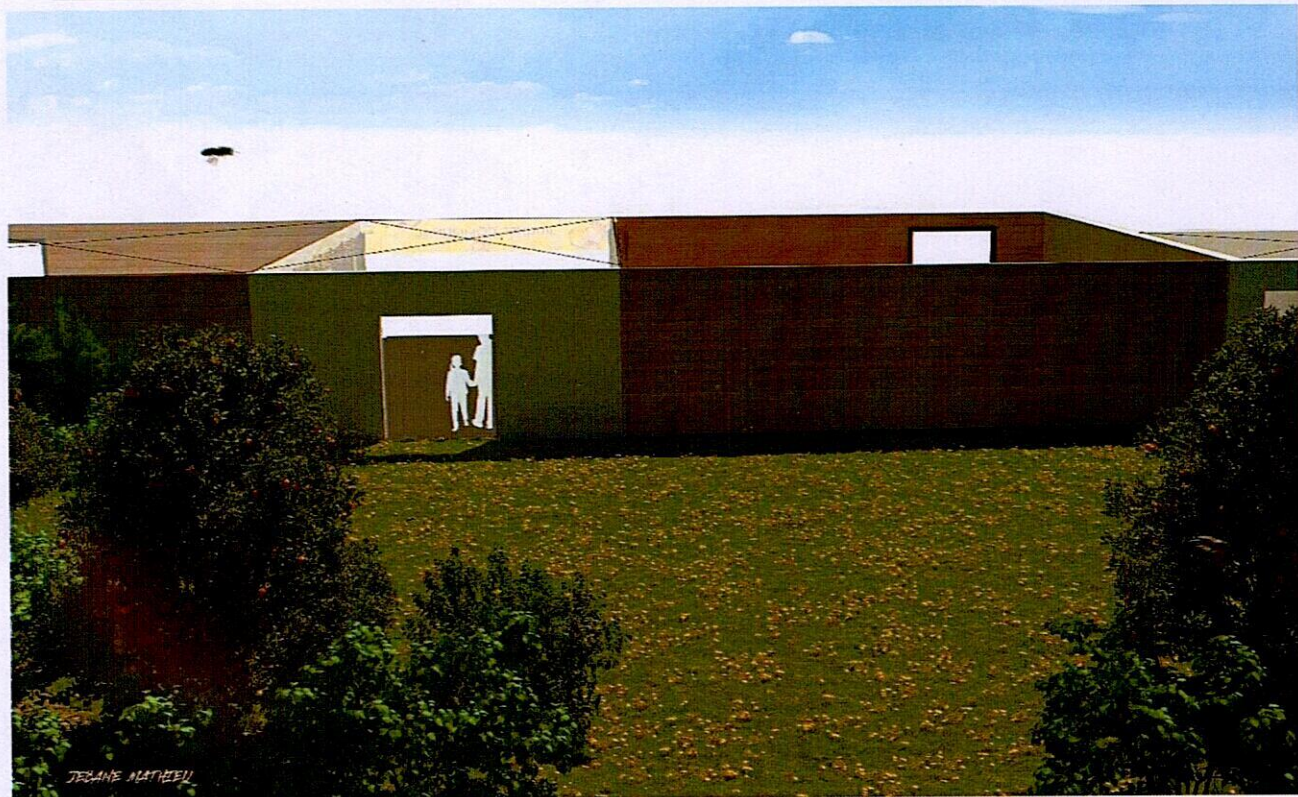


JEBANE MATHEU

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM04-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM04-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM04-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021